



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 12 : Sûreté de l'aviation - Politique

MESURES D'AMÉLIORATION DU STATUT DES EFFECTIFS DE SÛRETÉ DE L'AVIATION AU BUREAU EUR/NAT

(Note présentée par la Fédération de Russie)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Compte tenu des événements mondiaux actuels liés à la menace croissante d'actes d'intervention illicite en aviation civile, et à la lumière des actes terroristes frappant récemment les installations de l'aviation civile dans des États de la région européenne, ainsi que de l'activité accrue d'extrémistes et de terroristes dans le monde, il est de plus en plus nécessaire de renforcer les mesures de réglementation afin d'améliorer les activités de protection de la sûreté de l'aviation à l'échelle mondiale aussi bien que régionale.

À cette fin, l'OACI concentre ses travaux sur le renforcement des structures centrales et des différents bureaux régionaux de l'OACI disposant de personnel spécialisé dans la sûreté de l'aviation (AVSEC).

La présente note soumet à l'examen une proposition visant à suivre l'exemple d'autres bureaux régionaux de l'OACI et à renforcer les effectifs AVSEC au bureau EUR/NAT.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- À reconnaître la nécessité de renforcer les effectifs du bureau EUR/NAT;
- À proposer que la Secrétaire générale investisse dans le budget du Programme ordinaire de l'OACI pour le prochain triennat 2020-2022 des fonds supplémentaires pour financer deux autres employés AVSEC en plus des effectifs EUR/NAT financés par le budget du Programme ordinaire de l'OACI, tout en conservant le poste extra-budgétaire AVSEC actuellement financé par des contributions volontaires; et
- À recommander d'urgence que le Conseil de l'OACI reconvertisse, dans le budget du Programme ordinaire de l'OACI pour 2023-2025, le poste AVSEC extra-budgétaire mentionné précédemment en poste de fonctionnaire relevant du Programme ordinaire, afin que le Bureau EUR/NAT puisse disposer à court terme d'un minimum de deux (2) postes AVSEC et, par la suite, d'un minimum de trois (3) postes financés par le budget du Programme ordinaire.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique – <i>Sûreté et Facilitation</i> .
<i>Incidences</i>	Modifier les procédures liées à la dotation d'un poste AVSEC financé par des sources

¹ La version russe a été fournie par la Fédération de Russie.

<i>financières :</i>	extra-budgétaires (contributions volontaires) en attribuant dans le budget du Programme ordinaire pour 2020-2022 des ressources destinées à financer, à court terme, deux (2) employés AVSEC dans le bureau EUR/NAT.
<i>Références :</i>	A39-WP/14 - Stratégie complète de l'OACI pour la sûreté de l'aviation (ICASS) A39-WP/20 - Mise en œuvre de la méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA) A39-WP/28 - Rapport sur le Programme d'assistance technique de l'OACI A39-WP/73 - Situation de l'effectif de l'OACI

1. INTRODUCTION

1.1. Devant les niveaux de menace actuels, et croissants dans certaines régions, d'actes d'intervention illicite en aviation civile, le siège de l'OACI applique une politique ciblée de renforcement de mesures pour assurer la sûreté de l'aviation dans le monde. À cette fin, la *Méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA)* est mise en œuvre et des mesures sont prises pour mettre à exécution le *Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP)*.

1.2 Les domaines de travail prioritaires des États ont été définis et les bureaux régionaux de l'OACI participent directement à leur exécution pour assister les États membres de l'OACI dans leur mise en œuvre. Mais d'abord et avant tout, il faudrait relever la qualité de la collecte et de l'échange d'informations, élargir l'utilisation des technologies modernes de détection et renforcer les capacités des États d'éliminer leurs carences.

1.3 Pour le moment, compte tenu des événements en cours, une coordination croissante s'impose entre l'OACI et ses États membres afin de renforcer les mesures pour protéger la sûreté de l'aviation mondialement et régionalement. À cet égard, la participation des bureaux régionaux de l'OACI est largement assurée, alors que leurs domaines d'activité ne cessent de s'élargir.

2. OBJECTIFS AVSEC FONCTIONNELS DES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OACI

2.1 Au titre de leurs responsabilités pour assurer la sûreté de l'aviation, les bureaux régionaux de l'OACI ont entrepris toute une série de tâches, en fonction des circonstances spécifiques de chacune des sept régions de l'OACI, notamment les activités ci-après:

- a) Organiser les activités de mise en œuvre du Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde, et en particulier, les activités de mise en œuvre de la « feuille de route » régionale;
- b) Apporter de l'assistance aux États membres relevant du bureau régional de l'OACI pour mettre en œuvre le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde, établir et exécuter les mesures de la « feuille de route » régionale du GASeP;
- c) Apporter de l'assistance pour la mise en œuvre de la méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA) dans la région;
- d) Apporter de l'assistance aux États membres des régions de l'OACI pour préparer des audits dans le cadre de l'USAP-CMA, et pour offrir leur soutien au siège de l'OACI (Section d'audits AVSEC de l'OACI) dans l'organisation des mesures préparatoires en vue des audits dans les États membres des régions;
- e) Apporter de l'assistance aux États de la région tout en préparant des plans pour éliminer les lacunes et résoudre les facteurs qui soulèvent des problèmes graves de sûreté, identifiés durant les audits au titre de l'USAP-CMA;
- f) Aider les États membres à mettre en œuvre les Normes et les Pratiques recommandées de l'Annexe 17 – *Sûreté : Protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite*, ainsi que les dispositions applicables sur les questions AVSEC, l'Annexe 9 *Facilitation* et ses nouveaux amendements;
- g) Coordonner les activités dans le cadre de l'assistance technique offerte aux États de la région, parallèlement à l'organisation de stages de formation, l'établissement de programmes de modernisation du système AVSEC dans certains États et la

détermination des besoins des États de la région afin de renforcer les mesures AVSEC;

- h) Coordonner et organiser les réunions de groupes de travail AVSEC régionaux;
- i) Offrir de l'assistance dans le réseau régional AVSEC de l'OACI;
- j) Assister dans la tenue de cours de formation OACI, de séminaires et de stages dans la région;
- k) Organiser et tenir des réunions régionales de directeurs de centres de formation de l'OACI ou d'autres centres de formation des États qui offre la formation du personnel AVSEC, afin d'établir une position globale sur une série de questions concernant le processus de formation;
- l) Interaction avec des organisations régionales sur des questions AVSEC, participation dans des réunions, des forums, et des conférences thématiques; et
- m) Série d'autres questions selon les facteurs spécifiques de chaque région de l'OACI.

3. RENFORCEMENT DES EFFECTIFS DE SÛRETÉ DE L'AVIATION DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OACI

3.1 Compte tenu de ce qui précède, outre l'établissement du budget du Programme ordinaire, les travaux se sont concentrés sur le renforcement des effectifs de sûreté de l'aviation dans chacune des régions de l'OACI. Conformément au budget établi, les fonctions et le potentiel des bureaux régionaux ont été renforcés davantage par la création de quatre nouveaux postes réservés aux employés de niveau C-4.

3.2 Il convient cependant de noter que la situation au Bureau EUR/NAT est complètement différente. Pour le moment, le bureau ne dispose que d'un seul employé de sûreté de l'aviation, dont la rémunération dépend de contributions volontaires provenant du Fonds pour la sûreté de l'aviation. Il convient également de noter que cette région est l'une des plus grandes en termes de territoire et de nombre d'États membres de l'OACI qui y sont accrédités, puisque le bureau régional coordonne les activités de 56 États membres, ce qui dépasse de loin le nombre d'États membres dans les autres régions de l'OACI.

4. CONCLUSION

4.1 Compte tenu de ce qui précède, et à la lumière des décisions prises concernant les bureaux régionaux de l'OACI, il convient d'envisager la possibilité de renforcer les effectifs de sûreté de l'aviation du Bureau EUR/NAT, en inscrivant deux postes de sûreté de l'aviation dans le budget du Programme ordinaire, tout en conservant le poste extra-budgétaire de sûreté de l'aviation financé actuellement par des contributions volontaires. Ensuite, durant le triennat 2023-2025, il serait avisé de convertir le poste extra-budgétaire en poste de membre du personnel prévu au budget du Programme ordinaire. Le Bureau EUR/NAT disposerait ainsi à court terme de deux (2) postes de sûreté de l'aviation, et par la suite de trois (3) postes de sûreté de l'aviation financés par le budget du Programme ordinaire.

APPENDICE

**EFFECTIFS DE SÛRETÉ DE L'AVIATION DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OACI
FIGURANT
DANS LA PROPOSITION BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME ORDINAIRE DE L'OACI
POUR LE PROCHAIN TRIENNAT 2020-2023**

Bureau régional de l'OACI	Nombre d'employés de la sûreté de l'aviation	Financement	Nombre d'États membres de l'OACI accrédités auprès de la Région OACI
Bureau Asie et Pacifique (APAC) (Bangkok)	2	Budget du Programme ordinaire de l'OACI	38
Bureau Moyen Orient (MID) (Le Caire)	1	Budget du Programme ordinaire de l'OACI	15
Bureau Afrique orientale et centrale (WACAF) (Dakar)	2	Budget du Programme ordinaire de l'OACI	24
Bureau Amérique du Sud (SAM) (Lima)	1	Budget du Programme ordinaire de l'OACI	13
Bureau Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbe (NACC) (Mexico)	2	Budget du Programme ordinaire de l'OACI	21
Bureau Afrique orientale et australe (ESAF) (Nairobi)	2	Budget du Programme ordinaire de l'OACI	24
Bureau Europe et Atlantique Nord (EUR/NAT) (Paris)	-	Contributions volontaires (un employé)	56

— FIN —